Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/10/2024 - 8058 - 1989 B 00428 - 352 620 439 - SOHER

SOHER
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : boulevard de la Brière, 44410 HERBIGNAC
352 620 439 RCS SAINT NAZAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 217 019 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	217 019 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves »	32 981 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	250 000 euros

En totalité à titre de dividendes
Soit 100 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er août 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 249 900 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICES	ABATTEMENT		SANS ABATTEMENT	
	DIVIDENDES	AUTRES DISTRIBUTIONS	DIVIDENDES	AUTRES DISTRIBUTIONS
31 décembre 2022	-	-	-	-
31 décembre 2021	212 864,82 €	-	85,18 €	-
31 décembre 2020	143 467,59 €	-	57,41 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Nicolas MARSAC



COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS SOHER

Boulevard de la Brière
44410 HERBIGNAC
APE : 4711D
Siret : 35262043900013

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

ACCOMEX CONSEILS

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre d'Angers

6 bis rue Jean Mermoz
44115 HAUTE GOULAINE

Tél. : 02.40.54.54.41
Fax : 02.40.54.54.50
Mail : contact@accomex-conseils.com
Siret : 817 491 467 000 20

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	357 600	324 002	33 597	44 198
Installations techniques, matériel et outillage industriels	493 376	483 895	9 481	26 802
Autres immobilisations corporelles	191 214	183 020	8 194	6 565
Immobilisations corporelles en cours	8 600		8 600	4 000
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	418 657		418 657	418 657
Prêts	1 700		1 700	1 700
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 471 147**	**990 917**	**480 230**	**501 922**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2		2	2
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	336 169		336 169	310 949
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 620	182	11 438	13 731
Autres créances	50 154		50 154	85 212
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	170 809
Disponibilités	1 249 832		1 249 832	1 207 256
Charges constatées d'avance (3)	13 986		13 986	13 942
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 861 763**	**182**	**1 861 581**	**1 801 902**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 332 910**	**991 099**	**2 341 811**	**2 303 823**

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 436 090	1 321 832
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**217 019**	**114 258**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 695 032**	**1 478 013**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	96	583
Emprunts et dettes financières diverses (3)	171 640	326 753
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 212	272 196
Dettes fiscales et sociales	205 830	224 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 937
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**646 779**	**825 810**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 341 811**	**2 303 823**

(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	646 779	825 810
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	96	583
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOHER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 341 811 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 217 019 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.
Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Taux de rotation du personnel par tranche d'âge et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite de 1 pour les salariés ayant 60 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 12-16

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 039 078	11 712		1 050 790
Immobilisations financières	420 357			420 357
Total	**1 459 434**	**11 712**		**1 471 147**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	957 513	33 404		990 917
Immobilisations financières				
Total	**957 513**	**33 404**		**990 917**
ACTIF NET				**480 230**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 77 460 €
Et se ventile
- A moins d'un an 75 760 €
- A plus d'un an 1 700 €

Produits à recevoir

	Montant
Ventes cageots a recevoir	509
Ristournes a recevoir	320
Produit a recevoir ttc	494
Banque - intérêts courus à recevoir	624
Total	**1 947**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,25 € décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 646 779 €
Et se ventile
- A moins d'un an 646 779 €

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 171 640 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Far marchandises	2 955
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	13 519
Banque - intérets courus à payer	96
Intérêts cpte courant pers.physique	16 836
Dettes provis. pr congés à payer	63 125
Primes de bilan cap	1 499
Charges sociales s/congés à payer	14 904
Charges sociales - charges à payer	804
Taxe professionnelle	542
Taxe sur publicite	874
Taxe ins	1 440
Taxe aide au commerce	25 906
Taxe val hor	162
Total	**142 663**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	13 986		
Total	**13 986**		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 17,97 personnes.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 32 050 €
Cette indemnité de départ à la retraite ne fait l'objet d'aucune comptabilisation.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.